

Coût pour les entreprises	Projet de François Hollande (sur 5 ans)	Coût pour les entreprises (sur 5 ans)	Commentaires
Rémunérations	Egalité salariale entre hommes et femmes.	Inchiffable	L'écart de rémunération actuel entre les hommes et les femmes à poste identique est de 26,4 Md€/an (24 % d'écart). Difficile de croire qu'une loi pourra imposer un changement sur ce sujet au-delà de la fonction publique.
	Suppression de l'exonération de cotisations sociales liée au dispositif des heures supplémentaires.	3,3	Evaluation de la part exonération de cotisations sociales du dispositif heures supplémentaires (voir tableau recettes).
Smic	Revalorisation du Smic sur la base d'une clé de répartition égale à la moitié de la croissance annuelle en dehors de l'indexation des prix.	7,5	Calcul du rattrapage de l'évolution des salaires nets au Smic du secteur privé et du secteur public : 1,5 Md€/an public et privé confondus.
IS	Modulation de l'impôt sur les sociétés en fonction de l'arbitrage dividendes/salaires (40%/23%).	0	Normalement inchiffage. On ne peut connaître le comportement des entreprises. Nous pensons que la mesure devrait être conçue comme neutre pour l'Etat, les allègements étant compensés par les majorations. NB : difficulté attendue, le risque de sous-capitalisation des entreprises pour manque de rémunérations des dividendes... effets de leviers à attendre et augmentation de leur endettement prévisible. Par ailleurs, il faut rappeler que selon l'Insee, 16,4% des PME distribuent des dividendes contre 40% des ETI et des grandes entreprises. Par ailleurs la part salaires (et intéressement compris) dans la valeur ajoutée des entreprises est en moyenne de 67%, et dans la moitié des PME excède les 73%. Le dispositif pourrait donc être très contre-productif pour les petites entreprises.
	Surtaxe IS des banques.	Inchiffable	Sans précision supplémentaire cette mesure est impossible à chiffrer. Elle devrait porter atteinte à la profitabilité des banques qui pourrait être déjà impactée par une taxe sur les transactions financières au niveau européen.
Emploi	Dissuasion des licenciements « boursiers ».	Inchiffable	Les effets « pervers » sont multiples: prise en compte du bénéfice du groupe au niveau mondial, sans distinction entre les « branches » de l'entreprise, scénario non précisé vers une autorisation judiciaire du licenciement, ou une simple extension des autorisations administratives... la question n'est pas tranchée. En tout cas renforce la « rigidité » structurelle du droit du travail en France et son coût juridique.